

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING À L'OCCASION DE LA SÉANCE DE CLÔTURE DU COLLOQUE DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE, PARIS, PORTE DE VERSAILLES, LUNDI 8 DÉCEMBRE 1980

8 DECEMBER 1980 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Messieurs les présidents,

- messieurs les ministres,

- mesdames et messieurs les chefs d'entreprise,

- Lorsqu'il y a quelques mois le secrétaire d'Etat à la petite et moyenne industrie, M. PROUTEAU, m'a suggéré de participer à la séance de clôture du colloque sur la petite et moyenne entreprise, j'ai très volontiers accédé à cette demande. Je l'ai fait pour deux raisons :

- D'abord, en raison de la personnalité des inspirateurs et des organisateurs de ce colloque. Je suis heureux de les saluer tous ici. Qu'ils m'excusent de ne pouvoir le faire individuellement.

- Ensuite, parce que le choix des thèmes retenus pour vos travaux m'a paru particulièrement judicieux : la création et la transmission des entreprises, l'innovation, le financement, l'exportation, la formation professionnelle et les relations entre les petites et les grandes entreprises.

Les temps que nous vivons, on le voit bien, vous le lisez tous les jours, on le sent bien, sont âpres et tourmentés.

- Partout dans le monde se manifestent des tensions, se révèlent des ruptures, s'expriment des alarmes.

- Et jamais le combat économique entre les nations n'a été aussi rude.

- Il n'en est plus nécessaire de faire le point des problèmes, le plus clairement et le plus complètement possible, avec celles et ceux qui constituent le fer de lance de l'action industrielle et commerciale de la France.

- Vous avez parlé tout à l'heure, M. PROUTEAU, d'infanterie. Etant constitutionnellement, comme vous le savez, chef des Armées, j'attache naturellement une importance particulière à l'infanterie, j'allais dire en votre présence aux infanteries, c'est-à-dire à celles et ceux qui sont le plus grand nombre dans les combats de toutes -natures et notamment économique, que doit livrer et gagner notre pays.

- Voilà pourquoi le Président de la République a tenu à être aujourd'hui parmi vous, mesdames et messieurs les chefs d'entreprise.

- Et à vous qui êtes les combattants sur le front de l'économie, je suis venu dire ceci : l'action en faveur du développement des petites et moyennes entreprises est plus nécessaire que jamais.

- Accentuer cet effort, qui a été engagé voici six ans, est un impératif national : la France le doit, la France le fait, la France le fera encore davantage.

La France doit, en effet, poursuivre et accentuer son effort de développement en faveur des petites et moyennes entreprises.

- Le premier des messages que je souhaite vous adresser, et dans notre pays ce n'est jamais un message superflu, c'est un message de considération.

- Le goût immodéré pour le grand, voire pour le gigantesque dans tous les domaines, qui a caractérisé malheureusement nos sociétés et notamment dans la période récente, conduit parfois l'opinion à de véritables erreurs de perspective.

- En matière économique, les grandes entreprises constituent souvent l'arbre qui cache une forêt.

- Voyons d'abord les chiffres : on ne sait sans doute pas assez, bien que vous l'ayez certainement répété aujourd'hui, que les petites entreprises de moins de 500 salariés sont largement majoritaires en France tant pour les effectifs - car elles emploient 57 % des effectifs totaux - que pour le chiffre d'affaires elles assurent 58 % du chiffre d'affaires total des entreprises françaises.

- Et la comparaison de ces deux seuls chiffres que je citerai est instructive par elle-même, car si elles étaient moins compétitives, si elles avaient une sorte de handicap de naissance, avec 57 % des effectifs, elles devraient faire beaucoup moins de 57 % de la production française, or je vous ai indiqué tout à l'heure qu'avec 57 % des effectifs, elles font 58 % de la production, ce qui montre qu'au sein de

l'économie française elles sont tout à fait compétitives.\

Dans le domaine industriel, et vous voyez sur cette estrade côte-à-côte, le ministre de l'Industrie et le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes industries les PMI représentent environ 40 % de la production et le quart des investissements et des exportations industrielles.

- Là aussi les chiffres donnent une indication : il est souhaitable d'accroître le niveau des investissements de cette petite et moyenne industrie et également sa part dans nos exportations.

- Enfin, dans le domaine de la création d'emplois les chiffres sont sans doute les plus démonstratifs : car entre 1976 et 1979, période pendant laquelle l'opinion publique est convaincue qu'il n'y a pas eu de création d'emplois, au total 380000 créations d'emplois, au-cours de ces 4 années, ont été le fait des entreprises de moins de 500 salariés.

- Je répète 380000 créations d'emplois.\

Les chiffres attestent l'importance de la petite et moyenne entreprise. Mais ils ne disent pas l'essentiel !

- Car je me suis souvent demandé pour quelles raisons la France apparaissait dans la compétition des grands pays industriels comme une nation exceptionnellement active.

- Une nation exceptionnellement active qui, paradoxalement, ne le sait pas suffisamment elle-même, et qui de ce fait manque parfois de confiance dans ses aptitudes.

- D'où vient en effet que, sur une longue période, le taux de croissance de notre économie soit par exemple très supérieur à celui de l'Angleterre au point que notre niveau de vie est désormais supérieur du tiers à celui des Britanniques ?

- Lorsque j'ai été nommé, pour la première fois, ministre de l'Economie et des Finances, notre économie était d'une taille légèrement inférieure à celle de l'économie britannique. J'avais indiqué alors dans une conférence de presse que mon premier objectif était que nous dépassions le niveau annuel de la production britannique. Cet objectif avait été décrit comme traduisant une volonté d'illusion, d'égarement, alors que nous avons atteint, puis largement dépassé ce niveau et qu'à l'heure actuelle nous le dépassons d'un tiers.

- Pourquoi, également, le produit intérieur brut de notre pays a-t-il augmenté en volume de 21,7 % de 1973 à 1980, - c'est-à-dire depuis la première crise de l'énergie, je rappelle le chiffre 21,7 % de taux de croissance depuis 1973 - alors que ce taux de croissance ne s'élève en moyenne qu'à 14,3 % dans les autres pays de la Communauté `CEE` ? Au-cours de cette période le taux de croissance français a été supérieur de 50 % à celui de la moyenne de nos partenaires.

- Eh bien, je suis convaincu que notre pays doit principalement ce dynamisme aux traditions d'activité, d'ardeur au travail, d'enthousiasme, de responsabilité qui sont celles de ses petits entrepreneurs quelle que soit la nature de leur activité, industrielle, commerciale ou agricole !\

Et c'est pour ces raisons que la France doit poursuivre et accentuer son effort en faveur des petites entreprises et des moyennes entreprises.

- Elle doit le faire, et, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, elle le fait.

- Ce sera mon second point.

- Pourquoi le développer ? Certes, il s'agit de mesures qui ont été prises. Vous pourriez me dire que vous les connaissez bien, et que vous êtes plus intéressés par la troisième partie de mon propos, c'est-à-dire par les mesures qui seront prises. Mais j'ai tenu à vous rappeler ce qui a été fait car c'est en appréciant à sa juste mesure l'action -entreprise ces dernières années que vous pouvez avoir confiance dans ce que nous allons entreprendre.

- Nous sommes ici au colloque de la petite et moyenne entreprise, de la petite et moyenne industrie, et je citerai des exemples de la politique qui a été menée dans ce domaine, avec constance, au-cours des dernières années, par le Gouvernement, et qui répondaient à des demandes anciennes de vos organisations, des demandes si anciennes parfois que vous aviez renoncé à croire qu'elles recevraient jamais satisfaction. Je vais donc prendre 5 exemples : dans le domaine économique, la liberté des prix £ dans le domaine fiscal et social, qui l'aurait cru, un premier statut du conjoint £ dans le domaine industriel, l'aide à la création d'entreprise et à l'innovation, thème que vous avez repris £ en-matière de marché public, le démarrage des avances de la Caisse des marchés sur les paiements des organismes publics, et, en-matière financière enfin, la création du crédit d'équipement des PME, dont je vous dirai un mot.\

La liberté des prix d'abord

- La liberté des prix, d'abord.

- J'ai eu la curiosité de me reporter aux catalogues des revendications qui étaient exprimées par tous les chefs d'entreprise et par toutes leurs organisations professionnelles avant 1978, quelles que fussent la nature de leur activité, l'importance de leurs effectifs et l'identité de l'organisation qui les représentait. J'ai eu cette curiosité.

- Tous, je dis bien tous, plaçaient la liberté des prix en tête des mesures susceptibles de restaurer l'initiative et de leur rendre la responsabilité économique ! Cette liberté des prix, dont tout le monde sait qu'elle revêtait en France, pour des raisons historiques et psychologiques, une immense portée, et donc soulevait des problèmes d'application difficiles, nous l'avons décidée, le Gouvernement l'a réalisée.

- J'engage les chefs d'entreprise à faire montre, dans l'usage de cette liberté nécessaire et désormais permanente, de tout leur esprit de responsabilité.\

Dans le domaine fiscal et social, l'exemple est celui du statut du conjoint.

- Quelle place était faite auparavant dans le domaine fiscal aux épouses des petits entrepreneurs, des commerçants et des artisans ? Aucune.

- Or tout le monde observe que les réussites des petites entreprises sont, souvent, des réussites à deux, auxquelles les épouses prennent une large part.

- Il fallait donc progressivement donner un statut aux conjoints en permettant aux épouses d'être éligibles aux assemblées consulaires et en améliorant leur situation fiscale. C'est ce qui a été entrepris, c'est ce qui devra être poursuivi.\

Dans le domaine industriel, la politique nouvelle est celle de la création d'entreprises et de l'innovation.

- Vous savez que les vocations des chefs d'entreprise sont désormais dans tous les grands pays industriels, des vocations rares et qu'elles doivent donc être facilitées et encouragées.

- C'est pourquoi tout doit être fait pour faciliter la création d'entreprises. Je vous dirai, et j'y reviendrai tout à l'heure, que tout doit être fait pour faciliter la création de l'entreprise, y compris la suppression de tout ce qui existe et qui a pour effet d'empêcher la création d'entreprises !

- Voilà pourquoi j'ai demandé au Gouvernement de se fixer un objectif simple : il ne devrait pas y avoir dans notre pays une seule vocation d'entrepreneur, et d'entrepreneur authentique, qui soit empêchée par une insuffisance de moyens financiers, juridiques ou administratifs, ou qui soit empêchée par une accumulation d'obstacles financiers juridiques ou administratifs.

- Voilà pourquoi ont été créés, au-cours de ces dernières années, le fonds national de garantie pour la création d'entreprises, les primes à la création d'entreprises des établissements publics régionaux, ainsi que l'agence nationale pour la création d'entreprises.

- où en sommes-nous ? Depuis 1976 les créations d'entreprises industrielles ont été aidées par l'Etat ou par les établissements publics régionaux.

- Au total, plus de 3000 entreprises, ce qui représente à peu près les deux tiers des entreprises nouvelles ont été aidées, représentant 50000 emplois industriels nouveaux.

- Le montant total des investissements ainsi réalisés, avec le concours des différents mécanismes d'aide à la création d'entreprise s'élève à 2,5 milliards de francs.\

Dans le domaine de l'innovation, le Gouvernement et le ministre de l'Industrie se sont fixé deux objectifs essentiels que vous avez abordés au-cours de votre colloque : d'abord accroître notre effort national d'innovation qui est à l'heure actuelle insuffisant quelle que soit la mesure qui permette de l'évaluer et qui est la clé véritable de notre compétitivité internationale et d'autre-part , faire porter principalement cet effort nouveau en direction des petites et moyennes entreprises.

- Qu'a-t-on fait à cet égard ? Avant la réforme de ce qu'on appelle l'ANVAR, les crédits d'innovation représentaient 250 millions de francs par an.

- Depuis la réforme de l'ANVAR, les crédits d'innovation représentent 500 millions de francs par an.

Cette année, l'ANVAR aidera environ 1600 petites et moyennes entreprises, qui représentent au total les neuf dixièmes des entreprises aidées.

- D'une manière plus générale, il a été décidé de faire de la recherche scientifique et technique la principale priorité du 8ème Plan. L'effort financier de l'Etat en ce domaine a été et sera substantiellement accru. Et je souhaite, M. PROUTEAU, que dans les colloques à venir ou le prolongement de ces colloques, cet aspect fondamental du développement de la recherche et de l'innovation en France, soit au centre des débats.

- Mais si l'Etat doit accompagner les efforts de tous, il ne doit pas et il ne peut pas se substituer aux initiatives privées, en-particulier à celles des petites et moyennes entreprises.

- C'est pour stimuler la recherche privée que je souhaite que soient mises à l'étude une réforme de la recherche collective et une incitation fiscale à l'effor\

Quatrième exemple, les marchés publics et les marchés des collectivités locales. Ils étaient il y a quelques années, vous vous en souvenez peut-être, l'un des principaux motifs de mécontentement des petites et moyennes entreprises. Cette situation était, en effet, choquante et critiquable. Dès 1975, les instructions les plus fermes ont été données pour que l'Etat devienne un bon payeur, et pour que des mécanismes appropriés soient mis en place en ce qui concerne les retards des collectivités locales.

- où en est-on aujourd'hui ? Je vous demande de faire là-dessus une appréciation objective. Il faut savoir que l'Etat lui-même - je dis bien l'Etat car souvent vous avez comme client d'autres entités publiques qui ne sont pas l'Etat - paie désormais, en moyenne, deux fois plus rapidement que les entreprises, et l'écart tend encore à se creuser, du fait de la fâcheuse habitude qu'ont prise les grandes entreprises d'allonger certains de leurs délais de paiements.

- Les "paiements à titre d'avance" sur les marchés des collectivités locales ont connu un développement exceptionnellement rapide. J'ai eu la curiosité de demander les chiffres : au total, la somme des ouvertures de crédit consenties, à ce seul titre, par la caisse nationale des marchés de l'Etat, et demain par le crédit d'équipement des PME, s'élève aujourd'hui à deux milliards de nouveaux francs.

- Il reste encore à progresser, car je considère que nous n'avons pas atteint la rapidité de paiement et la rapidité de procédure que je souhaiterais voir instaurer dans ce domaine, mais l'instrument est désormais en place.\

Le crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises, enfin.

- Vous savez que j'avais demandé au Gouvernement d'étudier et de préparer la création d'un "crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises". Pourquoi. Parce que j'ai observé que, reprenons d'ailleurs des relations que vous avez faites les uns et les autres tous les jours, c'est qu'il existe des outils qui facilitent l'équipement par exemple d'un grand secteur comme l'agriculture, le crédit agricole, et qu'il existait une dispersion et une confusion des moyens financiers qui sont destinés à l'équipement des PME. Or, je crois qu'un système financier efficace, quel qu'il soit, doit répondre à trois exigences : la simplicité des structures et des procédures, la décentralisation et la facilité d'accès.

- Or dans ces trois domaines nouveaux, le crédit d'équipement des PME doit permettre de faire des progrès substantiels. D'abord pour simplifier : le crédit d'équipement des PME ne va pas, comme on était naturellement tenté de le faire, s'ajouter aux établissements qui existaient déjà. Il va, au contraire, se substituer à certains d'entre eux. En-particulier, la réunion du crédit hôtelier, de la caisse des marchés et du groupement inter-professionnel de la petite et moyenne entreprise permettra de clarifier nos structures financières et vous permettra de mieux connaître votre interlocuteur naturel.

Décentraliser : car le système financier français concentre trop les hommes et les décisions à Paris. Le crédit d'équipement des PME, largement décentralisé dès sa création, marquera un pas important dans la bonne direction.\

Enfin, faciliter l'accès au crédit des PME : il ne s'agit pas d'alourdir les procédures actuelles. Mais il faut permettre à toutes les petites et moyennes entreprises d'avoir accès, dans les meilleures conditions possibles, à l'ensemble des procédures de financement d'équipement à court, moyen et long termes.

- Certains ont voulu voir je ne sais quelle volonté de mainmise de l'Etat sur le nouvel établissement.

- Or, c'est l'inverse.

- Il ne s'agit pas de créer une nouvelle administration mais au contraire de mettre à la disposition des professionnels un outil souple et décentralisé.

- Et j'ai souhaité, vous le savez, que les chefs d'entreprises soient étroitement associés à la gestion du crédit d'équipement des PME.

- C'est pourquoi, le ministre de l'Economie a prévu une représentation importante des chefs d'entreprise, et de leurs représentants, au sein, et même à la tête, de son conseil de surveillance.\

Mesdames et messieurs, ce ne sont pas nos discours qui font marcher les entreprises : ce sont les faits.

- C'est pourquoi je m'en suis tenu à des faits, choisis parmi d'autres faits.

- Ils attestent que la France poursuit et accentue son effort en faveur des petites et moyennes

entreprises.

- Elle le fera davantage encore ! Quelles sont alors les grandes directions à suivre ?
  - J'en vois, pour ma part, quatre qui correspondent d'ailleurs aux travaux de votre colloque, que je résumerai en quatre mots d'ordre" :
  - Libérer les entreprises des carcans de tous ordres qui continuent de peser sur elles.
  - Faciliter la transmission des entreprises.
  - Favoriser l'investissement.
  - Prendre mieux en compte le caractère propre des petites et des moyennes entreprises, et des petites et moyennes industries. Et ce sont ces quatre "mots d'ordre" que je vais maintenant expliciter.\
- Libérer les entreprises de l'excès des "procédures" d'abord.
- Certes, des progrès importants ont été réalisés au-cours des dernières années. J'ai rappelé à ceux qui manqueraient de mémoire la libération des prix.
  - D'autres décisions allant dans le bon sens ont été prises.
  - Je rappellerai simplement l'institution d'un "lieu unique" pour les déclarations de toutes natures, la simplification des mécanismes d'octroi des primes de développement régional, l'allègement au printemps dernier du contrôle des changes, les simplifications intervenues en-matière de marchés publics, la décentralisation de grands établissements de crédit.
  - Mais il faut aller plus loin.
  - Chacun sait que les traditions historiques de notre pays l'inclinent plus volontiers à la paperasserie et aux contrôles tatillons qu'à la simplification des procédures.
  - C'est pourquoi, j'engage tous les ministres à ne jamais décider de mettre en oeuvre de nouvelles procédures avant d'en avoir soigneusement évalué le coût économique, pour les entreprises, et pour la collectivité.
  - Et avant d'avoir examiné, s'il n'y a pas lieu, lorsqu'on crée une procédure, d'en supprimer deux ! Je souhaite aussi, que les propositions du rapport très intéressant de M. ALPHANDERY, député de Maine-et-Loire, sur l'allègement de la fourniture d'information demandé aux entreprises soient étudiées sans tarder et rapidement mises en oeuvre.\

Mon deuxième point consiste à faciliter la transformation et la transmission des entreprises.

- Et je sais que c'est là une des principales préoccupations des chefs d'entreprise. On retrouve d'ailleurs l'unité du tissu économique français parce que c'est une préoccupation des chefs d'entreprise commerciaux, artisanaux et industriels et aussi des chefs d'exploitations agricoles.
  - J'ai demandé au Gouvernement que l'on s'engage sans tarder dans cette voie avec pour objectif de favoriser la croissance et la transmission des entreprises.
  - Un ensemble de mesures viennent d'être prises. Je ne parlerai que de quelques-unes d'entre elles, à-titre d'exemple.
  - Les charges financières attachées à la transformation d'entreprises individuelles en sociétés vont être allégées.
  - Les "sociétés anonymes à responsabilité limitée" de famille (c'est-à-dire entre parents et enfants ou entre frères et soeurs) pourront opter pour le régime des sociétés de personnes.
  - Vous savez que ces deux mesures importantes qui étaient souhaitées depuis longtemps ont été introduites dans le projet du budget pour 1981 et ont déjà été votées par l'Assemblée nationale.
  - En outre, le régime privilégié des fusions sera accordé aux scissions d'entreprises réalisées en-vue de leur transmission à-titre gratuit, c'est-à-dire par le mécanisme des successions.
  - Je peux enfin vous annoncer qu'en cas de succession d'entreprise, le Gouvernement vient de décider que le délai de paiement des droits de succession sera désormais de dix ans pour tous les héritiers.
  - Enfin, les sociétés de développement régional interviendront pour faciliter les redistributions d'actions en cas de transmission d'entreprise donnant lieu à une nouvelle répartition du capital.
  - Sur cette question, très importante, et qui est en réalité au-coeur des préoccupations de beaucoup d'entre vous puisque c'est la question de l'avenir, qui sera réservé à leur effort de travail et de création d'entreprise, je souhaiterais qu'un rendez-vous soit pris pour examiner, avec le Gouvernement et le législateur, l'effet des mesures prises, et prévoir, si nécessaire, leur adaptation ou leur extension.\
- Il faut aussi favoriser l'investissement.

Car l'investissement est le clé de la compétitivité de nos entreprises.

- Car l'investissement est la clef de la compétitivité de nos entreprises.
- La restauration des marges, le renforcement des structures financières, l'aide fiscale à l'investissement en actions, que les titres des sociétés soient cotés ou non, s'inscrivent dans cette perspective.
- Mais la mesure la plus importante, qui n'est peut-être pas encore bien connue puisqu'elle n'a pas été définitivement votée par le Parlement, est l'aide fiscale à l'investissement qui a été prévue dans le projet de budget pour 1981.
- Je vous rappelle que cette aide revêt une triple importance :
  - en raison de son montant, 25 milliards de francs au total
  - en raison de sa durée : 5 ans. Il ne s'agit pas d'une mesure de conjoncture, mais d'une mesure structurelle, qui permettra aux chefs d'entreprise de faire des calculs et donc de programmer à l'avance leur effort financier d'investissement
  - et enfin, en raison de sa nature : car le Gouvernement a choisi délibérément et l'Assemblée nationale a ratifié son choix, une mesure qui traduit la volonté de respecter le plus complètement possible les responsabilités et les décisions économiques des chefs d'entreprise, en créant une incitation générale à investir, plutôt qu'un ensemble d'incitations particulières qui auraient donné lieu à surveillance ou à intervention administrative.

En ce qui concerne les prêts spéciaux, qui bénéficient de bonifications du Trésor, le Gouvernement en prévoit le renouvellement dans des conditions permettant de les orienter, en priorité, vers le financement des petites et moyennes entreprises, et d'en simplifier l'octroi.

- C'est ainsi que le Premier ministre et le ministre de l'Economie viennent de décider la constitution de deux enveloppes de prêts, de prêts bonifiés d'un montant de un milliard de francs chacune:

- La première sera exclusivement consacrée aux investissements créateurs d'emplois des petites et moyennes entreprises, avec comme seul critère la création d'emplois. Et ainsi, à l'intérieur de cette enveloppe, les PME ne seront pas en concurrence avec d'autres, ce milliard leur sera intégralement réservé.

- La seconde enveloppe d'un milliard de francs répondant à une idée nouvelle, sera destinée à financer des équipements de robotique, et de technologies voisines, pour éviter que la France ne prenne du retard dans ce domaine essentiel pour son développement économique.

Enfin, il faut prendre mieux en compte le caractère propre des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries.

- Et ceci concerne l'attitude générale de nos grands ministères, ministère de l'Industrie, ministère de l'Economie, ministère du Travail, ministère du Budget.

- Et c'est, à mes yeux, la principale leçon et sans doute l'objectif essentiel de ce colloque.

- Car notre pays a trop le goût des règles abstraites et générales.

- Et c'est, dans le cas particulier, une mauvaise méthode.

- Il convient de veiller au contraire en permanence à ce que, dans chaque domaine, financier, social, fiscal, réglementaire, les problèmes particuliers de la PME ou de la PMI soient traités en tant que tels.

- Permettez-moi en conclusion de vous faire deux remarques :

- La première sur la suite de ce colloque

- L'autre sur son utilité

- Vous avez apporté à ce colloque beaucoup de bonnes volontés, vous avez pris sur votre temps, et il est très important naturellement que vous n'ayez pas eu le sentiment de l'avoir fait en vain. C'est pourquoi je demande au secrétaire d'Etat chargé de la petite et moyenne industrie `Jean-Pierre PROUTEAU` de prendre en charge les suites de ce colloque.

- Il a indiqué un certain nombre d'orientations que vous aviez retenues ou de préoccupations que vous aviez exprimées. Il faut, bien entendu, que le Gouvernement leur donne une suite concrète. C'est pourquoi je souhaite que d'ici quelques mois, au début de l'année 1981, vous puissiez faire devant le conseil des ministres le point sur les conclusions concrètes qui seront tirées de ce colloque.

Ma seconde remarque porte sur son utilité.

- Si ce colloque a été si utile, s'il doit marquer une étape importante dans notre réflexion sur la petite et moyenne entreprise, c'est sans doute en raison de la qualité de ses organisateurs et de ses inspirateurs. C'est dû aussi à l'audience de cette séance et de votre table ronde.

- Mais c'est, je crois surtout, le fruit de l'idée que vous avez eue de faire animer chacune des tables rondes par un chef d'entreprise, avec la participation, et non sous la présidence, d'un membre du Gouvernement.
- Cette formule originale et qui a, je crois, peu de précédent, est hautement symbolique de l'esprit de ce colloque : être à l'écoute des aspirations, des besoins, des difficultés et des espoirs des chefs des petites et des moyennes entreprises.
- Cette formule est aussi à l'image de ce que je m'efforce de faire pour la France : rompant avec une vieille tradition venue de temps passés et dépassés, qui voulait que les catégories françaises se considèrent, deux par deux, principalement comme des adversaires : citadins et ruraux, administrations et producteurs, patrons et ouvriers, enseignants et enseignés, d'essayer de tendre vers un -état social où chacun se considérerait d'abord comme un partenaire, même si des différences légitimes subsistent, et, même si des intérêts naturels diffèrent.
- L'instinct d'antagonisme si profond dans notre pays était la loi d'un univers fermé et protégé où l'on réglait ses comptes entre soi !
- L'instinct de partenaire est celui d'hommes et de femmes appelés à lutter côte à côte pour trouver leur place dans un monde ouvert et vous le vérifiez tous les jours livré à la concurrence !
- Et l'instinct de se sentir partenaires, c'est-à-dire frères, rejoint pour le Président de la République, une aspiration plus profonde de l'institution républicaine, celle de faire grandir à côté de la liberté maintenue la fraternité retrouvée !\